

4XL HARDELOT
Société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros
Siège social : 4 Place Émile Senechal, 62200 BOULOGNE SUR MER
941 972 697 RCS BOULOGNE SUR MER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 MARS 2026

L'an deux mille vingt six,
Le vingt-six Mars,
A 15h30,

Les associés de la Société 4XL HARDELOT se sont réunis en Assemblée Générale, au siège social, sur convocation faite à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe L'HERMINE, en sa qualité de Gérant de la société LE CH'TI CHARIVARI, Présidente de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents, possèdent 5 000 actions sur les 5 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence et la liste des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le rapport du Président.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été tenus à disposition des associés au siège social.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Modification de la date de clôture de l'exercice social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.



Il est ensuite donné lecture du rapport du Président indiquant les motifs de la modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social et la marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice en cours.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de fixer les dates respectives d'ouverture et de clôture de l'exercice social aux 1^{er} Octobre et 30 Septembre. En conséquence, l'exercice social en cours, notre premier, sera prolongé de 6 mois et sera clos le 30 Septembre 2026.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 31 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 31 - EXERCICE SOCIAL

"Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1^{er} Octobre et finit le 30 Septembre.

Par exception, le premier exercice social sera clos le 30 septembre 2026. "

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président

Le Président
LE CH'TI CHARIVARI
Représentée par M. Philippe L'HERMINE

